


Parcours

bon usage anti-TNF α



Conseils et documents nécessaires au voyage à l'étranger ou par transport aérien :

- **une ordonnance (un duplicata) en anglais** indiquant :
 - DCI (Dénomination Commune Internationale) du médicament
 - Posologie
 - Fréquence d'administration

- **un certificat en anglais** attestant de :
 - la maladie
 - la nécessité de transporter des seringues en cabine (pas en soute : risque de congélation)

Le patient devra conserver ces 2 documents sur lui lors de l'embarquement. L'ordonnance pourrait être nécessaire lors du passage de la douane ou en cas de séjour prolongé.